

CHARTRE ET REGLES DE VIE DANS LA SALLE DE PERMANENCE

La permanence prévue dans ton emploi du temps est un moment privilégié pendant lequel tu peux t'avancer dans tes devoirs et tes révisions tout en étant encadré par ton assistant(e) d'éducation, dont le principal rôle est de s'assurer du bien-être de chaque collégien et de l'application du règlement intérieur.

La permanence est un espace éducatif où s'apprennent des règles de socialisation, où s'acquièrent des repères et des connaissances. C'est un endroit où l'on peut accéder aux livres, consolider son savoir et son savoir-faire.

Les heures de permanence sont consacrées au travail individuel, à la lecture, à diverses activités proposées par le BVS, où chacun doit garder le calme et le silence.

En aucun cas il ne s'agit d'un lieu de détente ou d'une prolongation de récréation. Les casquettes, les chewing-gums... ne sont pas autorisés.

Lorsque tu es à jour dans tes devoirs et révisions, tu peux choisir une des activités qui te sont proposées (lecture, écriture, dessin, échecs...) Tu ne restes pas sans rien faire, tu n'importunes pas tes camarades.

Tu seras muni de toutes les affaires dont tu as besoin, aucun retour en classe ou aux casiers ne sera accepté. Il en va de même pour le prêt de matériels entre camarades.

La salle de permanence est soumise aux mêmes règles que l'ensemble de l'établissement (cf. règlement intérieur).

En cas de non-respect des dispositions mentionnées, l'assistant(e) d'éducation inscrira un mot information ou sanction (selon la situation) sur Pronote à l'attention de tes parents.

- Je respecte les horaires de la permanence, je me mets en rang devant la porte.
- Je m'installe rapidement dans le calme. Si l'assistant(e) d'éducation me demande de changer de place, c'est pour éviter de me punir et pour me donner une seconde chance.
- Je sors immédiatement mes affaires pour travailler. Je pose mon sac au sol, je ne le jette pas. Les gourdes ou bouteilles sont déposées au sol.
- Je ne parle pas, je ne me retourne pas, je me tiens assis correctement : par exemple, je ne m'adosse pas au mur, je ne m'allonge pas sur la table, je ne me balance pas sur ma chaise, etc.
- Pour demander un renseignement, je lève la main et j'attends l'autorisation de l'assistante d'éducation pour prendre la parole.
- Je ne me lève pas sans y avoir été autorisé. Aucun déplacement n'est permis, ni aucune sortie (excepté CDI et dérogation exceptionnelle).
- Je suis responsable de la propreté de ma place. Je n'écris pas sur la table ou sur le mur, je jette mes saletés à la poubelle en sortant et je range délicatement ma chaise contre la table. Si nécessaire, les élèves remettront la salle en état de propreté.
- Si les élèves sont calmes et en petit groupe :
 - ✓ L'assistant(e) d'éducation peut me donner des explications pour les devoirs que je ne comprends pas.
 - ✓ Je peux demander à travailler à l'endroit dédié avec un camarade (dans le cadre d'une préparation d'un exposé, par exemple).